




BULLETIN COMMUNAL #HIVER 2017 - 2018

GEER INFO - Distribué sur la Commune de Geer.
+32 19 587 079 - geer.info@publiink.be - www.geer.be
Distribué sur l'entité communale de Geer à 1350 exemplaires

Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 588 033 - fax +32 19 587 079



**BUREAU D'ARCHITECTURE
BOURGUIGNON - LINDEKENS**
RUE DE LA CONSERVE 4/1 4250 GEER (BELGIQUE)
TEL: 019/32.33.54 FAX 019/32.33.59

guy.bourguignon@skynet.be sebastien.lindekens@skynet.be
VISITEZ NOTRE SITE [http:// www.bladarchitecture.be](http://www.bladarchitecture.be)



**Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsprl**
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB

Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com

www.rt-architecte.be



**Fiduciaire
du Geer**
SPRL

Une collaboration en toute confiance

T. 019 58 88 07 rue E. Lajeune 3
F. 019 58 85 56 B-4250 Geer


Comptabilité - Fiscalité - Bureau social
Gérance Jean-Marie HALING
Yves-Marie DABOMPRÉ
info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

**PLASTIQUES
de Stexpe**


Ch. Romaine, 36
4250 OMAL
Tél. : 019/58 81 13



Bâtiment - Industrie - Agriculture
E-mail : info@destexheplastic.be



Domin'Or
Dominique Mabiels
BIJOUTIERE - JOAILLIERE



Création, transformation et réparation.
Bijoux argent, or 18 ct, collier de perles de culture et de fabric.
Membres Fédération Constant - Liège

Rue du Village 1a - 4254 Ligny (Geer)
Tél. 019.58.87.35 | Fax 019.58.83.82
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi fermé à 17h | Ferme le lundi



Stéphane COLLIN

Rue de l'Eglise, 14, 4250 Boëlhe
Gsm : 0477 70 53 85
www.bcs-garden.be

- * Entretien et réalisation de parcs et jardins
- * Aménagement extérieur
- * Terrassement et benne TP
- * Déneigement voirie, parking et particulier
- * Vente de pellet DIN +



Chaussée Romaine, 190 - Waremar

Tél: 019/58.75.18

Ouvert de 7 à 19 h du lundi au samedi
de 9 à 17 h le dimanche
de 9 à 13 h les jours fériés



ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU

MOUREAU

Constructions Métalliques
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretiens industriels
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et containers
Tous travaux de sous-traitance

Rue des Bruckia, 100A-4252 Omal- Geer
GSM 0486 20.54.88

**HESBAYE
FROST**




COLLET Luc
SANITAIRE
TRAITEMENT DE L'EAU
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

ISOLATION
MECANICIEN D'ENTRETIEN

0470/71.23.53
TVA bel068898365 info@colletluc.be

SOMMAIRE

- 3 LE COLLÈGE COMMUNAL VOUS PARLE
- 4 FINANCES COMMUNALES
- 5 TONTE DE PELOUSES ET TAILLES DE HAIE
- 6-7 DU CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL COMMUNAL
- 8 ODEURS RÉCURRENTES À HOLLOWEGE-SUR-GEER
- 9-10 TRAVAUX 1^{ER} SEMESTRE 2018
- 11-12 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE
- 12 ELAGAGE OBLIGATOIRE DES PLANTATIONS
- 13-14 EXTENSION DU HALL DE VOIRIE
- 14 ANIMAUX ET VOIE PUBLIQUE
- 15 A VOSS' SERVICE
- 16 NOUS AVONS BESOIN DE VOUS
- 17 A LA GARDERIE DES ECOLES COMMUNALES
- 18 COMMENT FÊTER ST-NICOLAS À L'ÉCOLE MATERNELLE?
- 19 SUCCÈS ET AMBIANCE FESTIVE AU SOUPER DE L'ÉCOLE
- 20 JOGGING SEMI-NOCTURNE ÉCOLE ST JOSEPH EXPO "CENTRE JEAN THEWIS"
- 21 DES ÉCRIVAINS GEEROIS À L'HONNEUR
- 22 APPEL AUX TALENTS GEEROIS
- 23 BRÈVES
 - LES Foyers STE MARIE : AIDE AUX DEVOIRS
 - INTERVENTION DANS LES FRAIS D'ABONNEMENT À LA TÉLÉDISTRIBUTION OU LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE
 - ALLOCATIONS S.W.D.E.
 - DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LA PARTIE DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES IMMONDICES
 - DES QUESTIONS SUR VOTRE PENSION LÉGALE?
 - RÉORGANISATION DU SPF FINANCES
 - ANNIVERSAIRE JUSTIN
 - FIN DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION
 - NE PLUS RECEVOIR L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE PAPIER?
 - DONNER DU SANG = SAUVER UNE VIE
 - 64^e OPÉRATION ARC-EN-CIEL
 - LE REFUGE ET LA BERNACHE : OPÉRATION ŒUFS DE PÂQUES
 - PROGRAMME DES FESTIVITÉS DU DÉBUT D'ANNÉE 2018
 - PROGRAMME SPORTIF DU DÉBUT DE L'ANNÉE 2018
- 32 ETAT CIVIL



LE COLLÈGE COMMUNAL VOUS PARLE...

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Depuis quelques jours, nous avons rangé 2017, ses bons et ses moins bons moments dans un tiroir à souvenirs et nous avons ouvert les premières pages d'un livre nouveau avec sur la couverture imprimée « 2018 ».

Avant de vous présenter nos meilleurs vœux à l'occasion de cette année nouvelle, permettez-nous de revenir un peu en arrière pour évoquer deux images tellement différentes de cette année qui s'est achevée.

Sur ces images apparaît la silhouette de deux personnes que nous voulons évoquer ici : Mr Henri Henrix et Mr Michel Dombret, notre « mayer ».

Henri Henrix s'en est allé inopinément, sans crier gare, discrètement, aussi. Henri était actif dans notre service voirie où il s'occupait, principalement, des espaces verts et de leur entretien. Ce départ inopiné a provoqué énormément d'émotion parmi ses proches et ses collègues. Il sera le symbole, pour nous, des personnes qui, en 2017, nous ont quittés tout en laissant un vide qu'il faudra combler à l'avenir.

Deuxième silhouette marquante, celle de notre Bourgmestre, Michel Dombret, qui est pour nous une autre « figure » de 2017. Après avoir connu des moments difficiles, il est le symbole de tous ceux qui, bien sûr avec un peu de chance, mais aussi beaucoup de détermination, luttent contre les vicissitudes que la vie glisse sous leurs semelles. Qui nous rappelle que rien n'est facile, mais que la vie vaut la peine d'être vécue et que lutter pour elle, au quotidien, est un lot parfois difficile à porter. Sur le chemin du mieux-être, vous comprendrez donc que ce n'est pas lui qui signe comme traditionnellement, ce petit mot. À lui vont nos meilleures pensées dans l'attente de son retour, d'ici quelques semaines, à la table du Collège et du Conseil communal où se trouve sa place. À travers lui, nous pensons bien sûr à tous ceux qui se battent courageusement face à la maladie ou aux aléas de la vie.

Nous tenions également à remercier l'ensemble du personnel communal qui a, dans ces moments psychologiquement et émotionnellement difficiles, trouvé l'énergie de se serrer les coudes pour affronter le départ ou l'absence de ces deux personnes proches.

La vie communale a poursuivi son chemin laborieux : du travail quotidien à accomplir, aux projets à continuer à mettre en place sans nuire aux services à apporter aux Geerois, à vous ! Merci à celles et ceux qui ont œuvré en ce sens positif !

2018 s'est donc ouvert sur quelques pages blanches qui se rempliront de nos projets à vous destinés. Nous voulons voir se concrétiser la salle communale de Hollowege-sur-Geer, le lancement du projet de rénovation du complexe sportif et d'autres dossiers plus détaillés dans l'article sur les projets communaux extraordinaires 2018.

Nous vous présentons donc, pour conclure, nos meilleurs vœux de bonheur pour cette année commencée, de santé surtout, mais aussi de pleine réussite dans vos projets entrepris ou à venir.

Bonne lecture attentive...

Le Collège communal.

BUDGET 2018

Le dernier conseil communal de l'année civile est souvent consacré au budget de l'année suivante. C'est ainsi que le budget (ordinaire et extraordinaire) pour l'année 2018 a été présenté et voté le 21 décembre 2017 en séance publique du conseil communal. Pour rappel, le budget est une prévision des dépenses et recettes prévues durant l'année (ici 2018). Il est composé de deux parties, l'ordinaire et l'extraordinaire.

BUDGET ORDINAIRE 2018

C'est une prévision des dépenses et recettes assurant la gestion journalière de la commune (par exemple : salaires, frais de fonctionnement, entretien divers, remboursements d'emprunts + charges ...).

Pour 2018, le budget ordinaire est, à l'exercice propre : dépenses et recettes égales pour un montant de 4 248 633,00€.

BUDGET EXTRAORDINAIRE 2018

Celui-ci reflète les volontés politiques en matière d'investissements pour la commune, en ce compris les investissements liés à l'entretien des biens communaux. Les projets principaux ainsi que leurs montants repris à l'extraordinaire pour 2018 sont répartis comme suit :

Pour l'administration générale :	7 000,00 €
Lettrage et pictogramme ; Achat de matériel informatique.	
Pour le patrimoine privé :	318 000,00 €
Aménagement de 3 logements sociaux dans le presbytère de Hollogne ; Aménagement d'un appartement au 1er étage de l'Aubaine à Hollogne ; Aménagement d'un appartement au Tir de Ligny ; Aménagement des locaux de La Pouponnière (sécurité) ; Finition de la salle polyvalente de Hollogne ; Remplacement du chauffage à l'école maternelle de Ligny.	
Pour les aménagements en voirie :	512 000,00 €
Aménagement de trottoirs ; Réfection de la ruelle Maquet à Darion, du pont rue du Centre Bernadette , de la partie inférieure de la rue Lepage à Geer et de la rue de Waremmes à Hollogne. Divers tels que : Aménagement de sécurité Réalisation de la phase III rue Champinotte Finalisation du cheminement lent à Boëlhe Remplacement de différentes dalles de béton.	
Pour les aménagements sportifs :	1 825 000,00 €
Lancement de la réalisation du nouveau complexe sportif à Geer avec introduction du permis de bâtir et adjudication souhaitée en 2018 ; Achat de matériel d'entretien des terrains sportifs (tracteur tondeuse + enrouleur pour l'irrigation des terrains de football) ; Éclairage des 2 terrains de tennis situés à l'arrière (projet à l'étude).	

Cette liste, non exhaustive, représente un investissement arrêté au budget 2018 de +/- 2 700 000,00 €.

Ces dépenses seront couvertes par différentes recettes, à savoir : subsides à recevoir ; emprunts ; prélèvement sur fonds propres.

La concrétisation de ces projets devra passer par la réalisation d'études (déjà faites en partie) et l'élaboration de cahiers spéciaux des charges, indispensables dans le cadre des investissements extraordinaires.

Dominique Servais,
1er Échevin, en charge de l'aménagement du territoire.

TONTES DE PELOUSE ET TAILLES DE HAIES.

En collaboration avec la coopérative Biogaz du Haut Geer, la commune de Geer souhaite réduire le coût de ses déchets et participer à la production d'énergie propre et au développement économique local.

Pour vous donner une idée, en 2016, malgré un été peu ensoleillé, près de 48.260 kg de tontes de pelouse récupérés ont permis la mise à disposition de 14.478KWe, soit 15 heures de production d'électricité de la coopérative. Enfin, 62.130 kg de résidus de tailles de haies et autres tout-venant ont été déposés et récupérés soit en vrac par Intradel, soit hachés sur place pour la commune afin d'aménager des endroits publics.

Suite à ce partenariat mis en place entre la commune et la coopérative Biogaz du Haut Geer, les habitants de Geer (les particuliers) ont la possibilité de déposer **gratuitement** deux sortes de déchets verts, **correctement séparés** :

1) Les tontes de pelouse.

Celles-ci peuvent être utilisées en bio méthanisation pour la production d'électricité, de chaleur et d'engrais pour l'agriculture, à condition que les herbes ne soient pas traitées chimiquement au moins trois semaines avant la tonte.

2) Toutes matières végétales.

Branches, tailles de haies et de buissons, bref, tout ce qui provient d'un entretien récurrent du jardin. Nous espérons ainsi faciliter l'entretien de nos jardins par la mise en place d'une solution de traitement proche de chacun de nous.

Sont exclus : les souches et le résultat de chantiers inhabituels (abattages de haies et d'arbres).

Tout dépôt à la coopérative doit être pesé et identifié à l'entrée avec l'aide du préposé mis à disposition par la commune.

OUVERTURE DÈS LE LUNDI 12 MARS JUSQU'AU SAMEDI 13 OCTOBRE 2018.

Horaires d'ouverture :

lundi de 14h00 à 18h00

mercredi de 14h00 à 18h00

samedi de 13h00 à 18h00

Préalablement à tout premier dépôt, le talon d'inscription ci-dessous est à remettre ou à envoyer à l'administration communale de Geer, rue de la Fontaine n°1 à 4250 Geer - 019/58 80 33 - www.geer.be.

Mr/Mme. :

Rue : n° : boîte

Localité :

N° de plaque du véhicule utilisé :

Souhaite déposer ses déchets verts chez Biogaz et accepte le règlement de cette action.

Date :

Signature :

DU CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Eh oui ! Nous ressentons un petit vent de changement au sein des membres de notre personnel. Certains s'en vont, d'autres débutent ! De qui s'agit-il ? Saluons-les ou apprenons à mieux les connaître...

LES DÉPARTS...

Madame Maryse Streel

Vous la connaissez très certainement ! Et pour cause, Maryse était une figure appréciée et reconnue de notre administration ! Elle a débuté son travail chez nous, le 3 mars 1977 ! Après 46 années de carrière dont 40 passées au service population et état civil, l'heure de la retraite a sonné pour Maryse... Nous retiendrons d'elle son altruisme, son professionnalisme, sa disponibilité, sa discrétion ainsi que sa convivialité envers ses collègues. Il est maintenant temps pour elle de profiter de belles années de retraite auprès de son époux, Jean Menten. L'ensemble des membres de l'administration, du Collège et du Conseil communal la remercie chaleureusement pour ces années de travail au service de tous et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée !

Madame Claire Dijon

Arrivée en 1990 à l'école communale de Hollogne-sur-Geer, Madame Claire Dijon a exercé son métier de professeur de religion pendant 42 ans ! 42 années qui ne furent pas toujours un long fleuve tranquille ! Assumer un horaire complet dans plusieurs établissements scolaires de communes différentes ! Satisfaire aux exigences de chaque implantation ! S'adapter aux élèves assignés, mais aussi aux changements proposés dans les programmes ou l'organisation de l'enseignement. Face à toutes ces réalités quotidiennes, Claire a su faire preuve de motivation ! Partir de Cras-Avernas le matin pour courir de Hollogne à Wasseiges, en passant par Lincen ou Ambresin, en faisant une halte à Racour... Je crois que nous avons en effet, par son exemple, la preuve d'une détermination certaine ! L'heure de la retraite ayant sonné, nous espérons maintenant qu'elle pourra en profiter pleinement, entourée de ses enfants, Nicolas et Christophe et de son petit-fils, Arold. Merci et bonne continuation Madame Dijon !

Madame Nadine Bondue

Diplômée en juin 1980 de l'école « Les Rivageois », Madame Nadine exercera son métier d'enseignante maternelle dans quelques écoles de notre belle Hesbaye : Waremme, Antheit, Berloz, Wasseiges, Geer... Elle a en effet fait le tour de quelques implantations. Elle sera nommée dans notre institution scolaire communale en mars 1988. D'abord au sein de notre école maternelle de Ligny, elle finira son parcours dans l'implantation maternelle de Hollogne-sur-Geer. Après 37 années de bons et loyaux services pédagogiques rendus à nos enfants, Madame Nadine va maintenant profiter de son temps libre avec son époux, Yves, ses deux enfants, Thierry et Lydie, et probablement surtout en la compagnie de sa petite-fille, Mila. Tout le monde se joint à nous pour la remercier du travail accompli auprès de nos petits élèves et lui souhaiter bonne route !

LES ARRIVÉES...



Lydwine Deghaye

Lydwine est arrivée en octobre 2016 pour pourvoir le poste laissé vacant de responsable du service de l'urbanisme. Auparavant employée au sein de l'administration communale de Donceel, Lydwine a tout de suite su nous convaincre de son professionnalisme, de sa disponibilité et de son esprit d'équipe hors pair !

Caroline Beraldo

Caroline est entrée en nos murs en août 2017. Elle remplit, en collaboration avec la Directrice Générale, la fonction de chargée du plan d'urgence pour la commune et s'occupe des dossiers concernant les étrangers. Elle est également active au guichet du service à la population. Serviable, toujours souriante et motivée que ce soit au travail ou en dehors, Caroline fait désormais partie intégrante du personnel de l'administration !



Cyril Menten

Vous le connaissez probablement de par les soirées « Madness » qu'il organise sur notre territoire communal. Nous avons engagé Cyril en juin 2017 pour s'occuper du service évènementiel à l'administration et pas de doute... c'est la personne qu'il nous fallait dans ce domaine ! Motivé et inspiré, Cyril a déjà mené à bien quelques projets au bénéfice de nos concitoyens ! Âgé de 23 ans (bientôt 24...), il devient le plus jeune employé de notre administration et amène une énergie nouvelle au sein de l'équipe.

Florence Dabompré

Active depuis mai 2016 déjà, Florence est chargée du service communication au sein de l'administration. Elle s'occupe entre autres du site internet, de la page Facebook « Commune de Geer » et du bulletin communal. Elle agit comme intermédiaire entre les services de notre administration et la population geeroise en s'informant toujours auprès des responsables des différents services afin d'apporter une réponse la plus claire et la plus complète possible. Elle apporte une touche de spontanéité et de dynamisme au sein de l'administration



ODEURS RÉCURRENTES À HOLLONGE-SUR-GEER !

Ces derniers mois, nous avons constaté à Hollogne-sur-Geer certaines odeurs qui semblaient provenir des bassins de décantation situés entre Darion et Hollogne. Ces constatations communales ont été appuyées par celles de certains riverains de Hollogne. Les bassins font partie de la réserve naturelle du Haut Geer, qui est cogérée par Hesbaye Frost, les agriculteurs et Natagora, et ce, depuis 2013.

Ces odeurs étant jugées anormales... nous avons alors demandé une réunion avec les gestionnaires et principalement la société Hesbaye Frost qui, elle, assure le flux d'eau de ces bassins.

Lors de cette réunion, qui s'est tenue le 18/12/2017, Hesbaye Frost a en effet relevé ce problème d'odeurs et nous a assurés de faire le nécessaire afin de diminuer sensiblement cette nuisance.

Dans un souci de transparence, vous trouverez ci-dessous la réponse de Hesbaye Frost à ce problème.

Dominique Servais,
1er Échevin, en charge de l'aménagement du territoire.

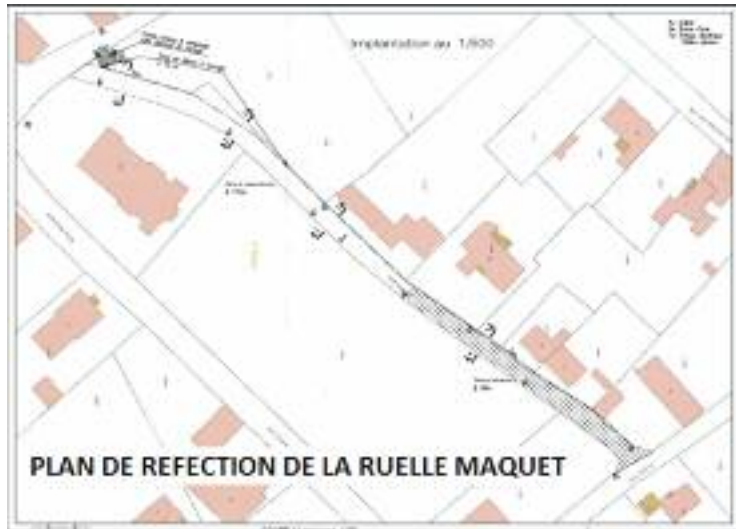


RÉFECTION RUELLE MAQUET À DARION

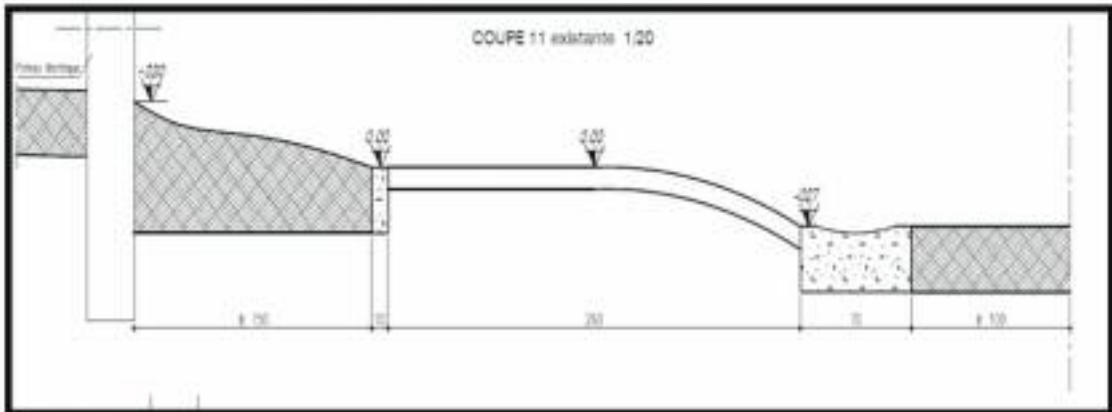
Cette voirie, qui longe l'église de Darion, présente un fort dénivelé, qualifié de dangereux. La réfection consistera à :

- Un nivellement et la réalisation d'un nouveau coffret ;
- Pose d'éléments linéaires et bordures ;
- Pose d'un nouveau revêtement type hydrocarboné ;
- Réalisation d'un trottoir.

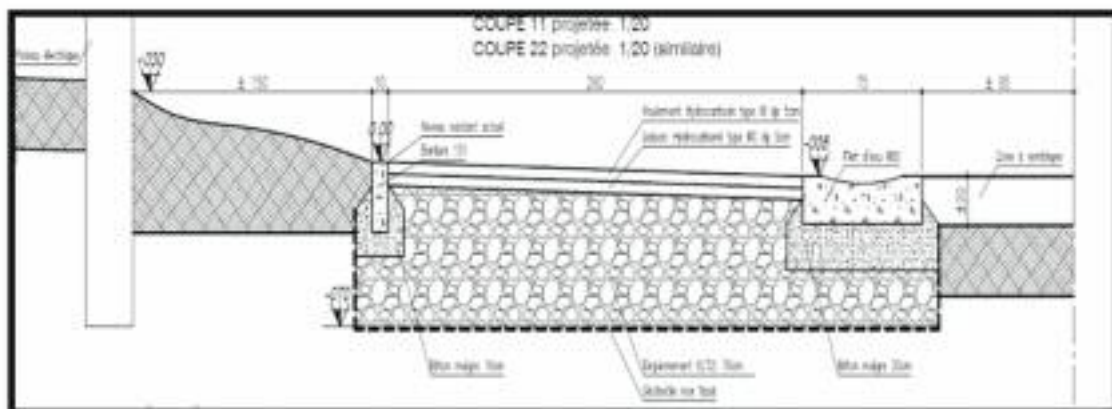
Montant des travaux :	59 111,00€
Adjudicataire :	Ets Moes
Bureau d'études :	Mr Rudi Frédérickx
Maître d'ouvrage :	Commune de Geer



SITUATION EXISTANTE



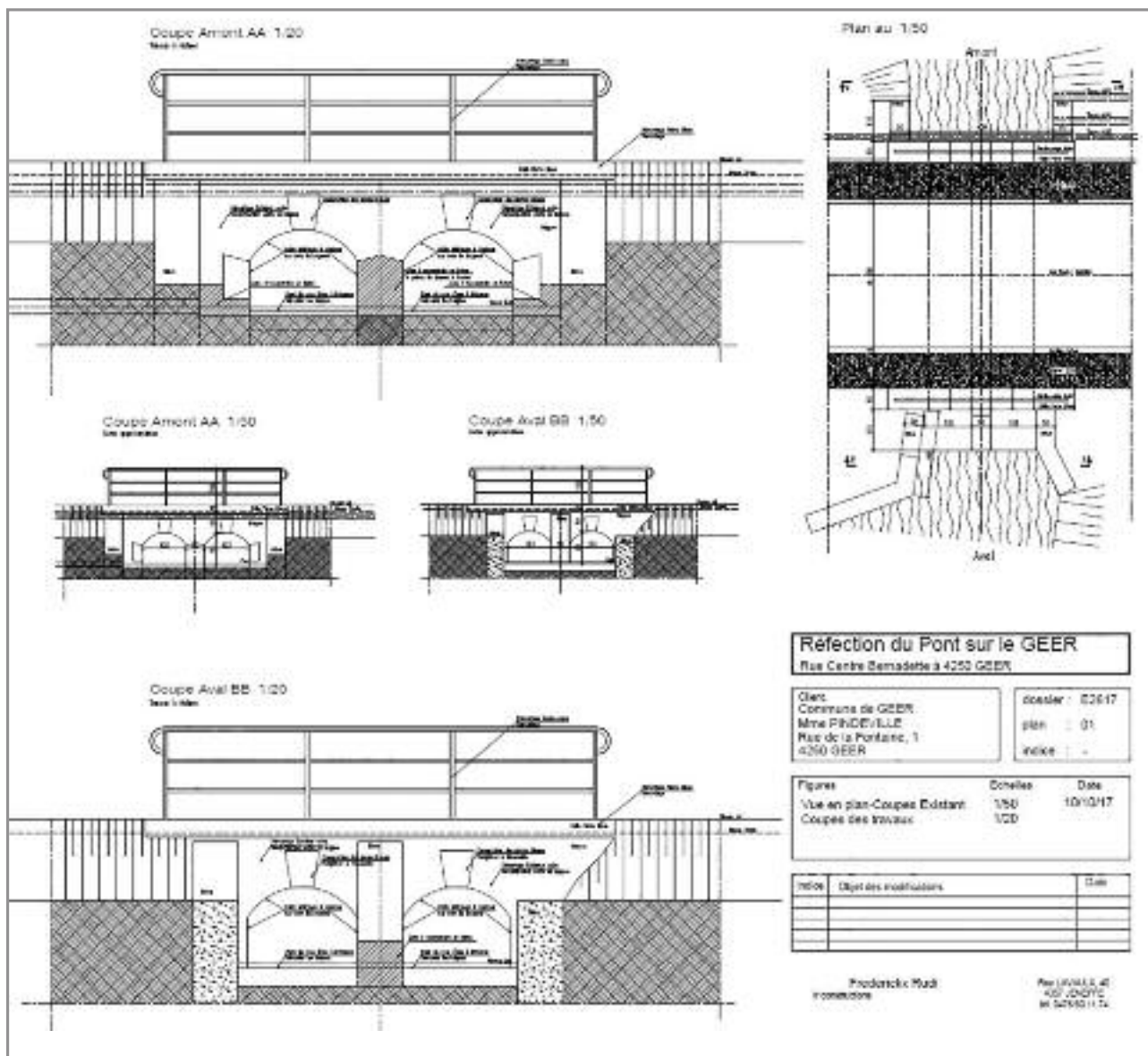
COUPE APRES TRAVAUX



RÉPARATION DU PONT RUE DU CENTRE BERNADETTE

Durant ces derniers mois, nous avons pu constater une dégradation de la partie intérieure du pont. Afin d'éviter toute surprise (désagréable), nous avons décidé d'agir en programmant la réfection de ce pont. Ces travaux nécessiteront de dévier partiellement le Geer sur la moitié du pont et ensuite l'autre moitié, assurant ainsi un travail en toute sécurité. La circulation sera déviée durant ce chantier.

Montant des travaux :	47 500,00€
Adjudicataire :	Ets Christiaens Beton
Bureau d'études :	Mr Rudi Frédérickx
Maître d'ouvrage :	Commune de Geer



ACHAT DE LA POSTE À HOLLOGNE-SUR-GEER



Fin 2017, la commune de Geer a fait l'acquisition du bâtiment abritant la poste située rue du Centre à Hologne. Cet achat a été concrétisé par l'intermédiaire du comité d'acquisition au terme d'un affichage public.
 ➔ Montant de l'achat : 240 000,00€ (sans frais, car il s'agit d'un achat pour cause d'utilité publique).

POURQUOI CET ACHAT?

Ce bâtiment, bien connu de tous, est mitoyen avec l'implantation de l'école maternelle de Hologne. Il nous semblait plus qu'opportun d'en devenir propriétaire afin de donner un peu d'air à cette école et de lui assurer tout potentiel d'extension.

Le devenir de ce bâtiment n'est pas encore figé. Son maintien actuel permet d'y aménager un réfectoire et de profiter de la zone arrière qui sera aménagée en espace récréatif courant 2018.

Étant propriétaire, il nous sera donc loisible d'étudier la nouvelle affectation pour ce site, et ce, dans l'intérêt du développement de l'école maternelle.



QUE DEVIENT LA POSTE?

Conjointement à cet achat, la commune et la poste ont concrétisé un accord pour qu'un service postal reste bien sur l'entité de Hologne. Ce service Bpost a intégré en 2018 le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de l'Aubaine, propriété communale située à deux pas de l'ancienne poste.

ACHAT DE LA MAISON SITUÉE À DROITE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le même esprit d'opportunité que l'achat du bâtiment de la poste, la commune a fait l'acquisition fin 2017 de la maison et de ses dépendances situées directement à droite de la cour de récréation de l'école primaire.

→ Montant de l'achat : 160 000,00€ (sans frais, car il s'agit d'un achat pour cause d'utilité publique).

Cet achat fera l'objet d'une étude de réaffectation au profit de l'école ou de services proches de celle-ci (tels que par exemple : classes supplémentaires, salle de réunion, bibliothèque ...).

Nous avons donc saisi l'opportunité de réaliser ces deux achats dans l'intérêt du développement futur des implantations scolaires de Hollogne-sur-Geer.



Dominique Servais,
1er Échevin, en charge de l'aménagement du territoire.

ELAGAGE OBLIGATOIRE DES PLANTATIONS EN BORDURE DE VOIRIE PUBLIQUE



Suite aux intempéries et à la tempête du mardi et mercredi 2 et 3 janvier 2018, nous tenons à rappeler les règles de base concernant l'élagage des arbres en bordure de voirie publique, plus particulièrement vis-à-vis des installations électriques.

CHAPITRE II : DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COMMODITÉ DE PASSAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Section 3 : De l'émondage des plantations en bordure de voirie publique

Article 9.

Tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la chaussée à moins de 6 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir à moins de 4 mètres au-dessus du sol ;
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle qu'en soit la hauteur ;
- ne puisse perturber les installations aériennes électriques, de télécommunication et de télédistribution.

Dans un même temps, nous tenons à vous rappeler le nouveau numéro d'urgence, 1722, pour les dégâts dus à une tempête (inondations, arbre tombé,...) ET n'impliquant pas de blessés. Attention, ce numéro n'est valable que si l'IRM annonce l'arrivée d'une tempête ou d'un orage et que le pays est placé sous l'alerte orange ou rouge.

EXTENSION DU HALL DE VOIRIE

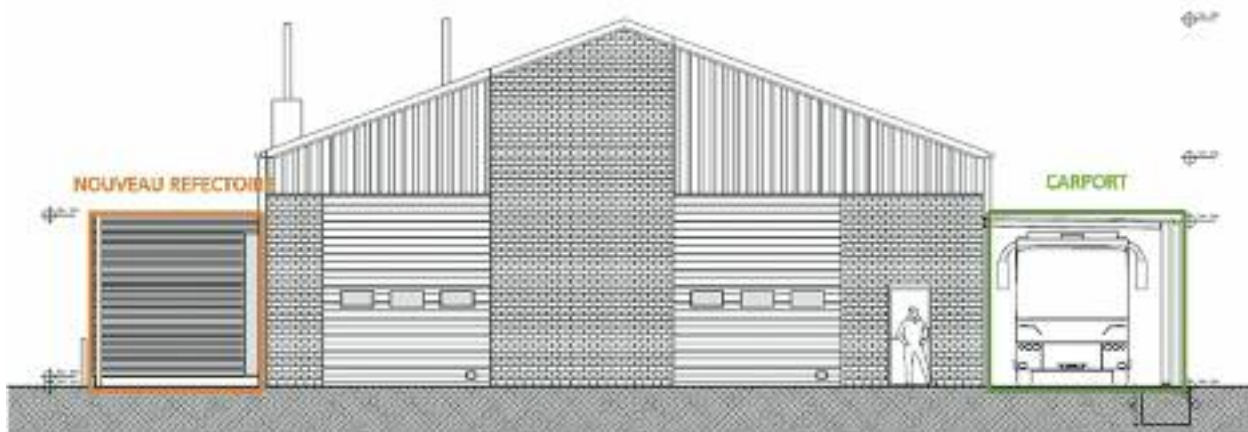
RÉALISATION D'UN CARPORT POUR NOTRE BUS SCOLAIRE

Il était plus que temps de créer un espace de stationnement propre au bus scolaire afin d'éviter toute contrainte ou gêne avec les autres véhicules de voirie qui, pour rappel, doivent parfois sortir en pleine nuit.

L'objectif est donc de réaliser un carport à droite du hall principal.

Notre bus scolaire (long de +/- 14m) pourra donc s'y garer indépendamment de la localisation des autres véhicules.

Ces deux types de véhicules, bus et engins de voirie pourront donc se mouvoir en toute liberté sans se gêner.



VUE DE LA ROUTE (RUE DES PEUPLIERS)



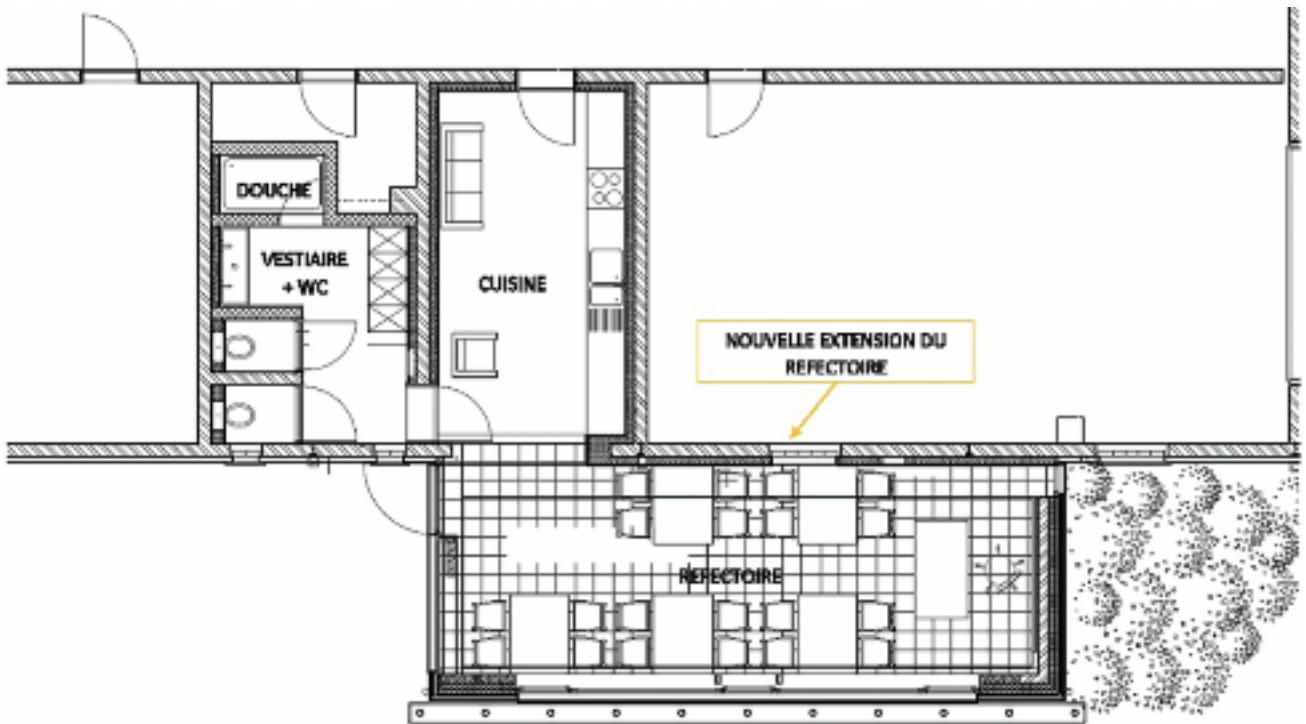
Ces dernières années, le personnel affecté à la voirie a doublé. Cette évolution du personnel a nécessité quelques améliorations et agrandissements du hall de voirie.

EXTENSION DE LA ZONE "RÉFECTOIRE ET SANITAIRES"

Le réfectoire actuel sera agrandi par la construction d'une annexe côté gauche du hall principal.

Le nouveau réfectoire aura une surface de +/- 27 m². L'ancien réfectoire sera quant à lui transformé en cuisine.

Nous en profiterons également pour restaurer et augmenter la capacité sanitaire des lieux.



Dominique Servais, 1er Échevin en charge de l'aménagement du territoire.

ANIMAUX ET VOIE PUBLIQUE

Article 90. -

Il est interdit à tout détenteur d'animaux -autres que les chats- de les laisser divaguer sur la voie publique ou le domaine d'autrui. Les animaux en état de divagation seront capturés à l'initiative du Bourgmestre et des services de police par toute personne qualifiée à cette fin qu'ils désignent, et ce, aux frais du détenteur. Si le détenteur des animaux est connu dans les 24 heures de la capture des animaux divagants, ces derniers lui seront immédiatement remis. Lorsque l'animal errant ne peut être capturé sans danger, il sera abattu par les services de police dans le respect des dispositions de la législation relative à la protection et au bien-être des animaux. Les services de police ne pourront être tenus pour responsables des conséquences, quelles qu'elles soient, pouvant résulter de cette mesure extrême justifiée par la sécurité publique.

Article 91.

Il est interdit de circuler avec des animaux sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour les empêcher de porter atteinte à la commodité de passage ou à la sécurité publique. Dans ce sens, le détenteur de l'animal doit en conserver la maîtrise à tout moment afin d'éviter les accidents et nuisances quelconques. En ce qui concerne les chiens, il est interdit de les laisser circuler sur la voie publique et dans les lieux publics sans qu'ils soient tenus en laisse et, s'ils sont potentiellement dangereux, sans être porteurs d'une muselière. Les colliers et/ou muselières à pointe ou blindés sont interdits, excepté pour les chiens de police qui peuvent porter la muselière blindée, dans le cadre des missions assignées à leur maître.

Les C.P.A.S. de Berloz, Donceel et Geer, en collaboration avec votre ADL, sont heureux de vous annoncer que leur nouveau service de mobilité, « À Voss' Service », a débuté le 8 janvier 2018.

Les 3 CPAS et l'ADL ont inauguré le samedi 14 janvier le nouveau taxi social qui sillonnera dès à présent les rues de Berloz, Donceel et Geer en faveur des personnes éprouvant des difficultés pour se déplacer. Nous tenons à remercier les sponsors et l'ensemble des personnes qui ont œuvré de près ou de loin pour la mise en place de ce service !



Voici les informations pratiques :

POUR QUI ?

Le service est accessible aux habitants des communes de Berloz, Donceel et Geer qui rencontrent des difficultés de déplacement notamment pour :

- Se rendre chez le médecin, à la pharmacie, à l'hôpital...
- Accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, banque, poste...).
- Accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne (courses...).
- Rendre visite à des proches qui séjournent dans certains établissements (maison de repos, hôpital...).
- Toute démarche à caractère social (entretien d'embauche, activités diverses...).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le véhicule circule du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

La réservation est obligatoire (min. 24 h à l'avance) au 0472 52 52 06 entre 9h00 et 11h30.

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée. Le service se réserve le droit de privilégier les déplacements en fonction de leur motif (urgence, regroupement de déplacements...).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le kilomètre est facturé 0,3595 €. L'attente inférieure à ½ heure ne sera pas comptabilisée. Après la 31^e minute, le ¼ h d'attente est facturé à 1,50 €.

Les prestations sont facturées à partir du domicile du demandeur et sur base d'un aller-retour même si l'utilisateur n'utilise pas le trajet retour.

PLUS D'INFOS -> 0472/52 52 06

Retrouvez les conditions d'utilisation complètes sur le site de votre commune, www.geer.be.



Vous êtes disponibles quelques heures ou plusieurs jours par semaine et vous souhaitez vous investir à proximité de chez vous ? Vous avez un talent, des compétences que vous aimeriez partager ? Vous souhaitez vous rendre utile, au service des autres ?

LE CPAS DE GEER EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES !

Aide aux personnes âgées, courses, livraison des repas à domicile, travail au potager communautaire...

Nous manquons de temps pour accomplir toutes ces tâches importantes. Nous avons souvent besoin d'un petit coup de main ponctuel ou régulier.

Si vous avez un peu de temps à nous consacrer, vous pouvez remplir le coupon ci-contre afin que nous puissions vous recontacter.

Vous pouvez également prendre directement contact avec le CPAS en téléphonant au 019/54 92 43.

Bénévolat pour le CPAS de Geer

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

.....

Disponibilités (tous les jours, une fois par semaine, une fois toutes les deux semaines, ponctuellement...) :

.....

.....

.....

.....

.....

Coupon à remettre au CPAS de Geer – Rue de la Fontaine 3 à 4250 Geer

Mercredi, Mesdames Aurore, Cécile, Marie-Christine, Marie-Rose, Nelly, accueillent les élèves de l'école dans les bâtiments scolaires primaires de Hologne.

Dès 7h00, en garderie, certains déjeunent sinon il faudrait se lever encore plus tôt ; la surveillante prend dans les bras et rassure les petits qui peinent à quitter maman ou papa. Au fur et à mesure, la petite troupe s'étoffe. Les uns construisent, les autres préfèrent un jeu de société,

quelques-uns revoient les leçons « oubliées » sans doute... Vers 8h00, 35 élèves de 2 ans ½ à 12 ans, en moyenne, se côtoient dans le local. Une bonne ambiance règne même s'ils sont un peu à l'étroit et que les bavardages assourdissent. Mesdames Aurore et Marie-Rose ont l'habitude. Vers 8h15, tous sont invités à prendre l'air sur les deux cours de récréation. Les enfants de la section maternelle, encadrés par Madame Marie-Rose, se réservent la petite cour alors que les plus grands, sous la surveillance de Madame Aurore, s'ébattent dans un espace plus important. À 8h45, le bus emmène les plus petits dans leur implantation tandis que les primaires rentrent en classe.

En fin de journée, 50 élèves, en moyenne, prennent un bon bol d'air d'une demi-heure. Les élèves maternels ne résistent pas à s'asseoir sur la cour et à ouvrir leur boîte à collations... Hum ! Il reste un bonbon chocolaté, une clémentine, un berlingot de jus... Ils festoient ! Des garçons entament une première partie de football, une partie de « touche-touche » ; des filles organisent un jeu, dansent, bavardent. Mesdames Aurore, Cécile, Marie-Christine et Nelly gendarmement, adoucissent les conflits, déballetent les collations, accompagnent aux toilettes, changent les langes, cherchent dans la réserve des vêtements pour celui qui, tombé, se relève trempé de la tête aux pieds...



L'heure est venue alors, pour les élèves primaires, de rejoindre la grande salle pour entamer les devoirs et leçons. À deux, on se dicte un paragraphe, on résout un problème ; individuellement, on relit un texte à haute voix, on découpe, on mesure... dans une atmosphère relativement sérieuse. La gardienne aide comme elle peut les écoliers en demande et encourage ceux dont l'envie manque. Dans la petite salle que les aînés viendront rejoindre plus tard, les plus jeunes jouent déjà, les coloriages ont aussi un joli succès. Le mercredi, si les enfants ne sont pas trop nombreux, il arrive que les gardiennes organisent de la décoration, des bricolages, des recettes... En été, les jeux extérieurs sont privilégiés.

À l'heure où la garderie devrait fermer ses portes, très régulièrement, la circulation, les bouchons, les grèves des transports, les aléas, le climat... ont empêché les parents de venir rechercher leur progéniture. L'attente devient longue et difficile, car les copains sont repartis. La gardienne tente d'occuper par le tri des jeux, des pions, des jetons, par la remise en ordre du local ou par une conversation à bâton rompu.

Souvent, le dévouement des surveillantes est récompensé par les visages déçus de voir se pointer, sur le pas de la porte, papa ou maman. Pour quelques-uns arrivés à 7h00 et repartis à 18h30, le rendez-vous est quotidien, les gardiennes veillent à le rendre agréable. Elles préservent au mieux la sécurité et le bien-être des petites têtes blondes qui leur sont confiées. À la Saint-Nicolas, elles effectuent une commande au Grand Saint afin qu'il songe à renouveler et à diversifier les jouets de la réserve.

Mme Pirson,
Directrice des écoles communales.

Mme Pirson,
Directrice des écoles communales.

COMMENT FÊTER SAINT NICOLAS À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Tout d'abord, le 4 décembre, les grands et les moyens de la petite école de Ligney et de "Saperlipopette" sont partis au Kinopolis... Accompagnés de leurs titulaires, ils ont eu la chance de rencontrer le grand Saint avant de profiter de la projection du film « Ferdinand » racontant l'histoire d'un sympathique taureau au grand cœur, dans une salle qui leur était spécialement attribuée. Et comme ils ont été très sages (oui, oui...), ils ont reçu les fameux biscuits préparés par Saint-Nicolas et ses assistants...



Le mardi, Saint Nicolas se déplace en personne à l'école primaire : petits et grands ont reçu de ses mains un sachet de friandises bien garni...

Le 6 décembre, il part à la rencontre des plus jeunes, de la petite école de Ligney et de l'implantation "Saperlipopette"... À l'aise, souriant, volubile ou un peu stressé, chaque enfant a eu droit à un petit mot de Saint Nicolas : compliments, encouragements ou conseils pour être (plus) sage, le tout accompagné

du fameux sachet de friandises qui fait briller leurs yeux... Merci, Saint Nicolas !

Enfin, le jeudi, les petits et les accueils des deux implantations maternelles ont pu profiter d'une belle matinée de détente et de jeux dans le nouveau centre récréatif « l'Atelier » de Braives...



Escalades, trampolines, piscines à balles, véhicules, toboggans, blocs de construction, tourniquets, ponts de singes, de quoi rouler, s'amuser, découvrir, grimper, monter, glisser, construire ...

Une bien belle semaine pour fêter Saint Nicolas !

L'équipe des écoles maternelles.



« 3 boulets adultes, 1 spare ribs enfant, 1 frisée aux lardons... « 2 spaghettis adultes, 2 boulets enfants »... « 1 spaghetti »... « 4 éclairs au chocolat »...

Le 18 novembre, chacun s'affaire sous le chapiteau planté pour l'occasion et organisé en cuisine géante. Les plats préparés par « La Friterie Michel » et par « Le Plat Gourmand » embaument.

La salle de gymnastique, déguisée en restaurant d'un soir, accueille les « invités ». Ils ont répondu nombreux. Plus de 400 repas sont commandés !

Les professeurs secondés par les membres de l'APEC, des parents et amis occupent tous les postes stratégiques : vente des cartes-boissons, retrait des réservations, bars, service boissons, service repas, vaisselle... Des élèves participent, ils jouent aux garçons de café, débarrassent, s'occupent du transport des desserts. Tout le monde s'y met pour éviter une attente trop importante aux familles. Les trois salles disponibles sont occupées. L'école abrite une véritable fourmilière, toutes les bonnes volontés se croisent.

Une ambiance conviviale, joviale règne. À celle-ci s'ajoute la satisfaction d'excellentes préparations culinaires. Les meilleures « bonnes fourchettes » sont rassasiées, les plus exigeants ont trouvé les plats goûteux et bien présentés.

La soirée se termine par des projets de rencontre, de bonnes blagues fusent, les fûts se vident, les bouteilles aussi...

Le personnel de l'école et les bénévoles remercient toutes les personnes qui, par leur présence, ont démontré leur attachement à nos écoles communales.

La directrice se réjouit de cette édition, convainc de sa reconnaissance les nombreux visiteurs, les membres du personnel, de l'APEC, de l'ASBL, les amis bénévoles de l'école, les ouvriers de la voirie.

ETABLISSEMENT SAINT-JOSEPH : JOGGING SEMI-NOCTURNE

Le vendredi 15 septembre 2017, l'Établissement secondaire spécialisé Saint-Joseph de Geer organisait la 3^e édition de son jogging semi-nocturne au profit des classes de dépaysement des élèves de 1^{ère} observation. Cette manifestation inscrite dans le Challenge « Cours la Province » a proposé 2 parcours de 5 et 10 km ainsi qu'une course « enfants » de 1km. Les courses ont permis aux joggeurs de découvrir ou de redécouvrir les beaux sentiers et paysages de la Hesbaye ainsi que la réserve naturelle du Haut-Geer. Cette organisation a amené pas moins de 270 joggeurs ! Un grand merci à tous pour cette belle réussite et rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux pour notre 4^e édition !

L'Établissement Saint-Joseph.



EXPO « CENTRE JEAN THEWIS »

Dans le cadre du cours de philosophie et de citoyenneté, le jeudi 23 novembre, nous avons visité l'exposition du Centre de Jour « Jean Théwis ». Celle-ci nous a permis de découvrir le travail réalisé dans leur atelier artistique s'inspirant de reproductions de grands peintres.

Nous avons pu visionner leur spectacle « Illusion » qui a remporté le prix du public « Mas-carade ».

Lors de cette animation, une de leurs éducatrices nous a présenté les différents ateliers qui leur sont proposés en cours de journée.

Nous avons ainsi clôturé le sujet du Handicap au quotidien... tous conscients des difficultés rencontrées par ces personnes, mais aussi de leurs énormes capacités...

[Notre regard a changé !](#)



Les élèves de 1^{ère} année et les élèves du cours de Philosophie et Citoyenneté.



L'année passée, nous mettions à l'honneur Innès Mommen pour son parcours sportif plus qu'impressionnant. Aujourd'hui, nous avons envie de vous parler de deux Geerois qui se sont illustrés dans un tout autre domaine... l'écriture. Nous tenons à leur dire « BRAVO ! » pour leur persévérance, leur patience et leurs coups de plume.

LES COULEURS DE LA HONTE, MARC BRIOT



Catégorie : roman - essai historique

« Fin avril 1945, les troupes américaines progressent inéluctablement en Bavière. La population découvre les conséquences de la présence de ces nouveaux occupants. La défaite finale se profile, provoquant résignation, soulagement ou désillusion. Entre Allemands et Alliés, militaires et civils, les destins se mêlent et s'enchevêtrent, déclenchant terreur et espoir. »

Le roman est disponible via le catalogue en ligne de l'éditeur :

⇒ <http://www.publier-un-livre.com/fr/catalogue-one/449-les-couleurs-de-la-honte>

Vous trouverez également davantage d'informations sur la page Facebook :

⇒ <http://www.facebook.com/MarcBriotAuteur>

WAKE UP LITTLE SUZIE, JONATHAN DELAGE

Catégorie : roman

« Que feriez-vous si la mort frappait là où vous n'auriez pu l'imaginer ? Arkansas, été 1957. Les États-Unis vivent une période charnière de leur histoire, entre naissance du Rock'n'roll et abolition du ségrégationnisme. Nous avons l'insouciance de nos 12 ans lorsque les événements ont pris une tournure inattendue, faisant basculer la vie de notre bande d'amis. Faire face à l'impensable est une chose dont vous ne sortez pas indemnes. Même lorsque vous l'affrontez à plusieurs. »

« Entre drame et aventure, le récit de "Wake up little Suzie" se caractérise par une langue acérée et rythmée qui entraîne le lecteur à bord d'un récit étonnamment riche et vers une fin inattendue. »

Le roman est disponible dans l'ensemble des librairies du réseau Hachette, et en ligne sur les sites suivants : Amazon (pour la version brochée), Fnac, Google Play, Iggbook, iTunes, Kobo. Il peut être commandé dans toutes les librairies francophones et il est également disponible à la librairie Warnotte de Warremme, ainsi qu'au Delhaize de Braives.

Vous pouvez également vous rendre sur la page Facebook de l'auteur pour plus de renseignements :

⇒ <https://www.facebook.com/Jonathan.Delage.Auteur>



Vous connaissez d'autres écrivains geerois ? Contactez-nous : florence.dabompre@publink.be
ou sur notre page Facebook « Commune de Geer ».

Nous sommes à la recherche de « talents geerois » désireux de venir présenter leur compétence à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente de Hollogne-sur-Geer et/ou à d'autres manifestations communales.

Magie, danse, photographie, peinture,... de nombreux domaines peuvent piquer la curiosité des gens et divertir un public. Si vous vous sentez concerné et que vous êtes intéressé, renvoyez-nous le coupon ci-dessous à l'administration communale – rue de la Fontaine 1, 4250 Geer.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 019/54 92 40 ou florence.dabompre@publilink.be.

Talent Geerois

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Age : Numéro de téléphone/GSM :

Talent :

.....

.....

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

LES FOYERS SAINTE-MARIE : AIDE AUX DEVOIRS

Les Foyers Sainte-Marie (maison d'accueil pour enfants) organisent au sein de l'institution, depuis plus de dix ans, un service « Aide aux devoirs ».

Cette action démontre depuis sa création une réelle évolution positive du jeune pour ce qui touche au domaine scolaire. Malheureusement, ce service n'est aucunement subsidié et ne fonctionne qu'avec l'aide de bénévoles.

Actuellement, quatre dames encadrent ces jeunes, mais pour des raisons personnelles, deux d'entre elles nous quittent dès ce mois de février.

Apportant une importance primordiale à la bonne évolution des jeunes dans le cadre scolaire, nous nous permettons de lancer un appel aux personnes qui seraient prêtes à consacrer quelques heures de leur temps, cela dans un cadre de bénévolat.

L'aide apportée aux jeunes (enseignement primaire normal) s'effectue les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00.

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter par mail ou par téléphone.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette démarche, je souhaite à chacun d'entre vous une heureuse année 2018.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

INTERVENTION DANS LES FRAIS D'ABONNEMENT À LA TÉLÉDISTRIBUTION OU À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE.

Certaines personnes handicapées sont exonérées du paiement de la redevance radiotélévision sur base de l'attestation fournie par le « service public fédéral – sécurité sociale ». Celles-ci restent cependant assujetties à la redevance d'abonnement due aux sociétés de télédistribution.

Dans le cadre d'une politique sociale poursuivie par la commune, il est souhaitable que ces personnes puissent bénéficier d'un remboursement à la télédistribution ou d'un remboursement à la location ou l'acquisition d'un appareil numérique. Le collège communal a décidé que depuis le 1er janvier 2013, toute personne habitant la Commune de Geer qui produit une attestation du « SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL – SÉCURITÉ SOCIALE » pourra obtenir le remboursement :

- soit de la moitié de la redevance de base annuelle d'abonnement à la télédistribution si la personne paie toujours cette redevance ;
- soit de la moitié du coût total de l'acquisition d'un décodeur numérique ;
- soit de la moitié de la location annuelle de base d'un décodeur numérique.

Le remboursement sera accordé aux personnes domiciliées à Geer et y résidant depuis un an au moins au jour où la redevance est due.

La demande de remboursement doit être adressée chaque année auprès de l'administration communale, et ce, avant le 31 octobre de l'année en cours.

Y seront annexées :

- la facture et la preuve de paiement de celles-ci à la télédistribution, de l'acquisition ou de la location du décodeur numérique ;
- l'attestation générale délivrée par le Service Public Fédéral – Sécurité Sociale (pour la 1^{ère} demande) ;
- et la demande de remboursement complétée entièrement ci-dessous :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA TÉLÉDISTRIBUTION 2018

NOM & Prénom :

Adresse :

Demande le remboursement (1 seul choix possible) :

- De la redevance de base annuelle d'abonnement à la télédistribution.
- De la moitié du coût total de l'acquisition d'un décodeur numérique.
- De la moitié de la location annuelle de base d'un décodeur numérique.

Votre compte bancaire n°

BE □ □ □ □ □ □ - □ □ □ □ - □ □ □ □

Date :

Signature :

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

ALLOCATION S.W.D.E.

Cette année encore, notre administration alloue une allocation de 5 euros par enfant à charge aux familles nombreuses. Pour pouvoir bénéficier de cette allocation en 2018 :

1. La famille doit habiter effectivement la commune et être inscrite aux registres de notre administration au 1er janvier 2018.
2. La famille doit compter au moins 3 enfants à charge au 1er janvier 2018.

Si vous répondez à ces critères, remplissez entièrement la « déclaration sur l'honneur » ci-contre et faites-la nous parvenir avant le 31/10/2018 à l'administration communale de GEER
Rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

ALLOCATION SWDE

Je soussigné(e) : (NOM et Prénom)

Domicilié(e) à :

Rue :

Certifie sur l'honneur **qu'au 1^{er} janvier 2018** ma famille comptait au moins trois enfants à charge, dont les noms figurent ci-dessous :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....

Une copie de la facture SWDE couvrant la consommation de **l'année 2017** est annexée à la présente (facture datée de 2018).

Votre compte bancaire n°

BE □ □ □ □ □ □ - □ □ □ □ - □ □ □ □

Date :

Signature :

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LA PARTIE DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES IMMONDICES.

Vous pouvez demander à l'administration une réduction sur la partie forfaitaire de votre taxe immondices. Si vous rentrez dans les conditions ci-dessous, n'oubliez pas de nous remettre le coupon ci-joint endéans les 2 mois suivant la réception de votre avertissement extrait de rôle de la taxe forfaitaire 2018. Attention, pour que vous puissiez bénéficier de cette réduction, il vous faut tout d'abord payer intégralement le montant de votre taxe.

Demande de réduction sur la taxe forfaitaire immondices 2018

Je soussigné(e) :

Demeurant :

N° de compte bancaire : BE - -

Souhaite bénéficier de la réduction de 15,00€ concernant la taxe forfaitaire immondices pour l'année 2018.

Au motif suivant :

- Revenus inférieurs ou égaux au revenu d'intégration sociale (RIS) (justificatifs revenus annexés).
- Gardienne ONE.
- Incontinents reconnus ((justifié par un certificat médical daté du 1^{er} janvier 2018).
- Un ou plusieurs enfants âgés de moins de 2 ans à la date exclusive du 1^{er} janvier 2018.
- Familles nombreuses d'enfants de -18 ans au 1^{er} janvier 2018 (3 enfants ou plus à charge).

Fait à Geer, le

Signature

Coupon à remettre à l'administration communale – rue de la Fontaine 1 à 4250 Geer.

DES QUESTIONS SUR VOTRE PENSION LÉGALE ? VENEZ AU POINTPENSION !

Le Service Pensions va à votre rencontre dans tout le pays. Ses experts et ceux de l'INASTI sont en effet présents dans les Pointpensions afin de répondre à vos questions sur votre pension légale.

Quel est le Pointpension le plus proche de chez vous ?

Vous trouverez toutes les informations (adresses, horaires) sur le site internet : www.pointpension.be.

!! Attention !! Les experts des 3 régimes de pensions (salariés - fonctionnaires - indépendants) ne sont pas présents dans tous les Pointpensions.

Renseignez-vous donc avant de vous déplacer.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

RÉORGANISATION DU SPF FINANCES



Service Public
Fédéral
FINANCES

Comme vous le savez peut-être déjà, les bureaux du SPF Finances, situés rue Ernest Malvoz n°36 à Waremme, ont, depuis fin de l'année 2017, déménagé dans la Tour des Finances à Liège, située rue de Fragnée n°2.

Voici donc les nouvelles coordonnées pour les bureaux du cadastre 603 et le service fiscalité – particuliers.

⇒ Les bureaux du cadastre 603 se trouvent dès à présent au 9^e étage de la Tour des Finances :

Mesures et Évaluations (Antenne 603) – rue de Fragnée, 2 boîte 45 à 4000 Liège

Responsable : Mr Philippe Gaillard

Téléphone : 0257/818 60

Fax : 0257/96.990

Mail : philippe.gaillard@minfin.fed.be

⇒ Le service Fiscalité – Particuliers :

Service Fiscalité – Particuliers Liège Gestion Team 9 – rue de Fragnée, 2 boîte 80 à 4000 Liège

Téléphone : 0257/810 70

Mail : p.liege.team9@minfin.fed.be

Cependant, dans un souci de préserver un service de proximité, un front office pour la fiscalité des personnes physiques sera accessible au centre des finances de Hannut, rue Joseph Wauters 63.

Retrouvez les coordonnées des différents services du SPF Finances sur le site internet :

<http://ccff02.minfin.fgov.be/annucomp/main.do>

ANNIVERSAIRE JUSTIN



Tout le monde en a entendu parler dans la commune (et pas que...) : le vendredi 12 janvier, Justin, un jeune Geerois atteint de trisomie 21, fêtait ses 20 ans !! Et quel anniversaire !

« Justin a pour habitude d'aller chaque jour relever le courrier à la boîte aux lettres. Il adore ça même si à part son programme télé du jeudi il a rarement du courrier qui lui est adressé. Alors je me disais que pour ses 20 ans (12 janvier) je pourrais profiter de Facebook et donc de vous pour qu'il reçoive plein de cartes toute la semaine... »

Voici le message qu'a posté Marie-Eve, la maman de Justin, sur Facebook.



Elle tenait à ce qu'il ait une surprise. Et bien, c'est réussi ! Elle ne s'attendait pas à un tel engouement... Relayé plus de 10.000 fois, le post est devenu viral en un rien de temps !

• Plus de 20.000 lettres venues des 4 coins du monde (Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Australie, Maroc, République Démocratique du Congo, Floride... pour citer les pays les plus éloignés).

• Des prises d'initiatives remarquables de la part de parfaits inconnus afin d'offrir à Justin des balades en voiture de sport ou, encore en moto-cross, des places de spectacles et bien d'autres présents encore.

• La visite-surprise des pompiers de la Zone de Hesbaye a permis à Justin de réaliser un rêve d'enfant à savoir : monter dans le camion de pompier, allumer les sirènes, manier la grande échelle et même grimper à bord de la passerelle (non sans un petit pincement au cœur).

• Le passage dimanche 14 janvier d'un groupe de pas moins de 120 motards avec de nombreux cadeaux et... lettres !!



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES



• Des reportages et articles de presse à gauche à droite, même de France, sans oublier l'invitation personnelle du magazine Télépro, magazine tant attendu chaque jeudi par Justin !

Bref, vous aurez compris l'émotion engendrée dans la famille, et même au-delà par la sympathie et l'intérêt qu'a portés chaque personne qui s'est manifestée. Dans un monde où l'individualisme devient de plus en plus présent, où nous nous concentrons sur nos propres intérêts et où le monde est parfois trop souvent dépeint à l'encre des mauvaises nouvelles, Marie-Eve et Justin ont réussi, par une simple action, à faire ressortir la solidarité, l'empathie et le souci de l'autre chez nous tous. Chaque personne ayant suivi cette aventure n'a pu se retenir d'esquisser un sourire voire même pour certains, de verser une larme. Pour cela : "Merci Justin !"

Marie-Eve tenait également à adresser un message, par le biais du bulletin communal, à tous les intervenants, auxquels elle ne saurait répondre individuellement à son grand regret :

« Je ne pourrai malheureusement ni répondre, ni remercier tout le monde personnellement, mais je voudrais que chaque personne, chaque école, entreprise, administration... qui a participé, sache que je les remercie très sincèrement ! Et comme le dit souvent Justin ces derniers jours : "Au fond de mon cœur !" »



Elle tenait aussi à remercier une personne en particulier, dont le travail effectué sans relâche ces derniers jours fut un précieux message de ce magnifique élan de solidarité : notre facteur, Thierry ! En espérant que ces prochaines semaines soient un peu plus calmes pour lui...

FIN DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION

Le 7 septembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer la redevance télévision à partir de l'année d'imposition 2018. La redevance télévision ne sera donc pas réclamée pour les périodes imposables 2018 et suivantes, c'est-à-dire à partir du 01/04/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise entre A et J et à partir du 01/10/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise en K et Z.

Pour les redevables dont la période imposable s'étend de janvier à décembre (gîtes, chambres d'hôtes...) la redevance cesse d'être due dès le 01/01/2018.

La redevance TV reste due en intégralité pour la période imposable 2017, soit du

01/04/2017 au 31/03/2018, soit du 01/10/2017 au 30/09/2018. Aucun remboursement ne sera opéré pour le montant payé pour l'exercice 2017 même si certains mois de cette période se situent en 2018.

Il n'y aura pas d'annulation des procédures de poursuites judiciaires, de contentieux et de recouvrement se rapportant aux redevances impayées dont la période imposable se termine au plus tard en 2018.



Réponses aux questions fréquentes :

1. La redevance TV est supprimée au 1er janvier 2018 et vous me réclamez le paiement pour certains mois de 2018. Dois-je payer ? (voir p. 28)

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

Oui, la redevance TV est due en intégralité pour la période imposable 2017. La redevance TV n'est pas supprimée au 1er janvier 2018, mais pour la période imposable 2018. Il y a 2 périodes imposables en redevance TV : d'avril à mars pour les redevables dont la 1^{ère} lettre du nom est comprise entre A et J et d'octobre à septembre pour les redevables dont la 1^{re} lettre du nom est comprise entre K et Z.

2. Je m'appelle M. Plume et je détiens un téléviseur depuis le 1er octobre 2017. Dois-je le déclarer et combien vais-je devoir payer ?

Oui, vous devez le déclarer. Votre période imposable est d'octobre 2017 à septembre 2018. Vous allez donc payer uniquement 100€ pour cette période imposable 2017 et rien à partir de la période imposable 2018 qui débute le 01/10/2018.

3. Je m'appelle Mme Boulet et je viens de m'installer en Wallonie le 18 janvier 2018. Je suis en possession d'un téléviseur. Suis-je redevable de la redevance TV ?

Oui, vous devez déclarer la possession d'un téléviseur. La redevance TV étant supprimée à partir de la période imposable 2018, à savoir, dans votre cas, à partir du 01/04/2018, vous ne serez redevable que de la période de janvier à mars 2018, à savoir 25€.

4. Je m'appelle M. Plombs et je me débarrasse de mon téléviseur à partir du 4 novembre 2017. Dois-je transmettre un formulaire de dessaisissement à l'administration ?

Non. La période imposable 2017 étant entamée depuis le 01/10/2017, la redevance est due en intégralité pour cette période et couvre votre détention jusqu'au 30/09/2018. La redevance TV étant supprimée en 2018, elle ne vous sera pas réclamée pour la nouvelle période débutant le 01/10/2018. Il n'y a donc pas lieu de notifier la fin de détention.

NE PLUS RECEVOIR L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE PAPIER ?

En tant que défenseur de l'écocitoyenneté, notre commune s'associe à FCR Media, l'éditeur des Pages d'Or et Pages Blanches, pour lancer une campagne collective d'abandon des bottins.

Si vous n'utilisez plus l'annuaire papier, nous vous encourageons vivement à vous désinscrire via le formulaire que vous trouverez sous le lien <http://www.pagesdor.be/businesscenter/desinscrire-guides>.

Les personnes qui se désinscrivent avant le 15/08/2018 ne recevront plus d'exemplaire de l'annuaire lors de la prochaine distribution. Les désinscriptions postérieures à cette date ne s'appliqueront qu'à la distribution de l'année suivante.

Dans un souci écologique, il est tout aussi simple, sinon plus, de rechercher des entreprises et des adresses sur les sites www.pagesdor.be et www.pagesblanches.be ou via l'application éponyme pagesdor.be.

Un grand merci pour votre collaboration écologique !

DONNER DU SANG = SAUVER UNE VIE !

Nous vous communiquons les renseignements concernant les collectes de sang prévues en 2018 qui se dérouleront à l'Athénée Royal de Waremme, rue du Casino de 16h30' à 19h30' :

- Mars : 08/03/2018
- Avril : 19/04/2018
- Mai : 17/05/2018
- Juin : 14/06/2018
- Juillet : 05/07/2018
- Août : 23/08/2018
- Septembre : 13/09/2018
- Octobre : 11/10/2018
- Novembre : 08/11/2018
- Décembre : 13/12/2018

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

64^E OPÉRATION ARC-EN-CIEL : PRÉPAREZ VOS VIVRES NON PÉRISSABLES !

Cette année encore, la collecte de l'ASBL Arc-en-Ciel aura lieu sur notre territoire sous forme d'une récolte en porte-à-porte prise en charge par des groupes locaux de citoyens et de Mouvements de Jeunesse. Ces récoltes se réaliseront du vendredi 9 au dimanche 11 mars 2018 de 9h00 à 18h00. Par mesure de sécurité et dans la mesure du possible, chaque récoltant portera un autocollant "Opération Arc-en-Ciel, je participe" qui permettra de l'identifier comme bénévole reconnu par l'association.



!! Nouveau cette année !!

Cette année, la Fédération Nationale des Patros s'associe à cette action afin de récolter auprès des habitants du matériel pour les enfants défavorisés (à savoir sacs à dos, lits de camp et sacs de couchage de seconde main).

=> PRÉPAREZ DONC DES VIVRES NON PÉRISSABLES ET DU MATÉRIEL SI VOUS EN AVEZ <=<

Où vont tous ces vivres ?

Tous ces colis sont, bien entendu, offerts aux associations, Arc-en-Ciel et ses bénévoles n'étant que des intermédiaires nécessaires entre les donateurs et les bénéficiaires. Coralie Herry, responsable de l'Opération, explique que : " Les vivres récoltés chaque année par les groupes de jeunes permettent aux associations, en diminuant leur budget "alimentation", d'offrir aux enfants défavorisés dont elles ont la charge des loisirs actifs et éducatifs. Lors d'un séjour de vacances résidentiel par exemple, aux côtés du transport, du logement, de l'encadrement et des activités, l'alimentation représente environ 27% du budget global. "

L'Opération a donc aujourd'hui une utilité non négligeable pour ces associations d'aide à l'enfance et à la jeunesse défavorisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elles soient des Maisons d'Enfants, des Écoles de Devoirs ou encore des Maisons de Jeunes.

D'avance, merci à toutes et tous pour votre implication et générosité !

LE REFUGE – SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES HANDICAPÉS LA BERNACHE – SERVICE RÉSIDENTIEL DE NUIT POUR ADULTES HANDICAPÉS

LA 37^E OPÉRATION ŒUFS DE PÂQUES DU 8 MARS AU 8 AVRIL 2018

Le Refuge et la Bernache (à Boëlhe et à Geer) organisent pour la 37^e année consécutive une "Opération Œufs de Pâques". Cette opération qui se déroule du 8 mars au 8 avril 2018 consiste en une vente de boîtes d'œufs cuits durs colorés et de boîtes d'œufs en chocolat au prix de 3,00€ sur tout le territoire de la province de Liège.

Cette opération est indispensable pour le fonctionnement de nos deux services qui accueillent en journée 42 adultes handicapés mentaux et en soirée jusqu'à 30 résidents. La plupart des usagers rencontrent d'importants problèmes d'autonomie (personnes grabataires, en voiturette, nécessitant des soins de nursing...).

Cette récolte de fonds permet d'acquérir du matériel adapté (lève-personne, matériel de nursing, outil pédagogique...) et d'organiser des activités (hippothérapie, aquathérapie...)



Cette opération n'est possible que grâce à des personnes de bonne volonté. Vous pouvez nous aider en rejoignant notre équipe de volontaires ou en réservant un bon accueil aux vendeurs.

Vous pouvez également nous soutenir en effectuant un don sur le compte BE56 0682 1111 6988. Dès 40,00€ de don par an, une attestation fiscale vous sera délivrée.

Vous faites partie d'une entreprise ? Vous pouvez participer à notre opération en offrant aux membres du personnel ou aux clients des sachets d'œufs en chocolat. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information.

Le Refuge – Rue de la Belle Vue 10 à 4250 Geer
lerefugesaja@skynet.be – 019/58 84 09

Personnes de contact :

Sabrina Magnery, Directrice

Muriel Longueville, responsable pédagogique

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

PROGRAMME DES FESTIVITÉS DU DÉBUT D'ANNÉE 2018

FÉVRIER

24 : Le grand feu des Filous de Lens St-Servais

MARS

04 : 15h00 – Spectacle de l'école maternelle de Ligny

09/10/11 : 09h00 à 18h00 – Récolte de vivres non périssables (64e opération Arc-en-Ciel)

10 : Souper du comité de Saint-Nicolas d'Omal

19h00 – Tournoi de belote au profit des classes de mer – École primaire

11 : Bourse aux jouets et vêtements des établissements Saint-Joseph – Hall de l'école Saint-Joseph

17 : Madness Party

18 : Dîner des établissements Saint-Joseph

24 : Fête de l'unité scout Saint-Hubert

AVRIL

01 : Course aux œufs des Filous de Lens St-Servais

08 : Jogging de l'ESFC Geer – Complexe sportif

13 / 14 / 15 : FestiGeer

21 : Souper du comité des 3x20 du Grand-Geer (à confirmer)

21 : 17h00 – Marché de Printemps des écoles communales – École primaire

MAI

05 : Fête des établissements St-Joseph – Hall de l'école St-Joseph

08 : Commémoration du 08 mai 1945 par le FNC Geer – École communale de Berloz

11/12/13 : Fête à Boëlhe

19/20/21 : Fête à Geer – Geer

26/27 : Sixte jeunes – Complexe sportif

JUIN

02 : 15h00 – Spectacle de l'école maternelle de Hollogne-sur-Geer

24 : Sixte seniors – Complexe sportif

PROGRAMME SPORTIF DU DÉBUT DE L'ANNÉE 2018

Stage bambins de Coralie Fontaine

Semaine du lundi 9 au vendredi 13 avril 2018

Informations : Mme Coralie Fontaine – 0486/21 85 04 – fontaine.coralie@outlook.com

Lieu : à l'école maternelle de Ligny, rue de l'École 4 à 4254 Ligny.

Stages de tennis

Stage 1 : semaine du mardi 3 au vendredi 6 avril 2018

Stage 2 : semaine du lundi 9 au vendredi 13 avril 2018

Interclubs : début le samedi 28 avril 2018

Tournoi jeune : semaine du dimanche 24 juin au dimanche 1er juillet 2018

Informations : Mr Cédric Pirson – 0477/99 90 61 – pirson.cedric@gmail.com

Lieu : au complexe sportif de Geer, rue de Boëlhe 33 à 4250 Geer.

Stage Créactiv'

Semaine du mardi 3 au vendredi 6 avril 2018 :

Stage « Le chocolat » avec chasse aux œufs

Informations : Mr B. Jean – 0496/23 90 57 (en soirée)

creactivasbl@gmail.com

Mr F. Bataille – 0498/64 01 01 (en soirée)

Lieu : à l'école communale de Hollogne-sur-Geer, rue du Centre 16.

Football (ESFC Geer)

Sixte jeunes : le 26 et 27 mai 2018

Sixte seniors : le 24 juin 2018

Informations : Mr Fernand Fallais – 0477/13 26 83

Mr Patrick Berode – 0495/83 00 25 – rtfjgeer@hotmail.com

Mr Alexandre Massagor – 0474/90 24 87

alexandre.massagor@gmail.com

Lieu : au complexe sportif de Geer, rue de Boëlhe 33 à 4250 Geer.

Je marche pour ma santé

Tous les lundi (marche plus lente) et jeudi (marche plus rapide) de chaque semaine après 15h30. Les horaires sont variables et sont annoncés sur le groupe Facebook « Commune de Geer ». La marche dure environ 1h – 1h30.

Informations : Mme Michèle Devillers-Kinnart – 0474/89 81 32

Unité scout Saint-Hubert

Le 1er avril 2018 : début des inscriptions pour la saison de septembre 2018

Demandes à adresser à : unitedegeer@gmail.com



Rur'Active
Berloz · Dorval · Farnes · Geer

BOX

Bar mobile
Espace événements

Plus d'infos : 019 54 92 45
www.berloz-donceel-farnes-geer.be/ruractive-box

ELEGDAN Bureau d'Etudes et de Conseils
B.E.C.I.E. Installations Électriques

Réalisations d'installations électriques
 Installateur agréé

Études et plans d'installations électriques
 Possibilités de réaliser vous-même une partie des travaux

Spécialiste de Bioélectricté
 Réduction des rayonnements électromagnétiques

LEGROS Daniel
 Rue de Hollagne, 29 • Hollagne-sur-Geer • Tél. 019 33 07 34 • GSM 0475 69 34 53
www.elegdan.be



0476-26.11.45
Pierre Pesser Prest'agri 

Prestations agricoles
 (Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)
 Aménagement et entretien des parcs et jardins
 Abattage - Élagage - Bois de chauffage

Rue de Brabant, 4 4250 Boëlhe
 www.facebook.com/prestagri

PEETERS SOLUTIONS ASSURANCES
HESBY ASSUR

Courtier en Solutions
SPÉCIALISTE
PME
INDÉPENDANT
PARTICULIER

Annie, Fabienne, Nathalie & Michel
 sont à votre disposition pour toute
 demande d'offre de prix, de RV ou
 de visite à domicile.

Bureau de **THISNES** Route de Wavre, 104
019/51.32.32

Bureau de **GEER** Rue Emile Lejeune, 3
019/58.83.73

Bureau de **GRACE-HOLLOGNE** Rue Mavis, 4
04/239.15.52

Bureau d'assurances Peeters Professionnel - BPM 0791
 E-mail: hetsyassur@peeters.be - N° GSM 407086  www.peeters.be sur Facebook

Les Essentielles
 Institut de beauté - Solarium

Retrouvez-nous sur Facebook  

Rue Champinotte, 71
 4254 Ligny

DECLÉOR PARIS

0479/570 770
 019/58 90 93

Thierry
Matagne

Boulangerie - Pâtisserie

Vinalmont : 085 / 23.23.20
 Fallais : 019 / 69.95.45
 Ampain : 085 / 25.56.11
 Hannut : 019 / 65.77.50



lundi 7h30-18h00
 mardi fermé
 mercredi 7h30-18h00
 jeudi 7h30-18h00
 vendredi 7h30-18h00
 samedi 7h00-18h00
 dimanche 7h00-18h00

CUYPERNIEUX
 Tous services de nettoyage
 (Carpenterie / Peinture / Plomberie / Électricité)

VIDE MAISONS
GRENIERS
DEBARRAS
ENCOMBRANTS
NETTOYAGE

MARC CUYPERS
 Rue de Rosoux, 67 4250 Hollagne-sur-Geer
 G.S.M.: 0475/49.01.33

GORDENNE - BOLLINNE
 Gérant
gord@skynet.be

S.P.R.L. ALIGEER
 Alimentation générale - Boucherie - Boulangerie
 Station service - Librairie - Loterie

Tél/fax 019/58.81.54
 Rue de la Conserverie, 3
 4250 Geer
 T.V.A. BE0439.642.602

MENUISERIE
polymetric

Menuiserie Générale - Charpente - Isolation naturelle
 Mobilier - Ossature Bois

Rue du Cimetière 3, 4253 Darion (Geer)
www.menuiseriepolymetric.com
info@menuiseriepolymetric.com
 0476/57.68.41



OLIVIER THONNON
 Coiffeur Créateur

www.olivierthonnon.be
olivier-thonnon@hotmail.com

Tél.: 019/32.57.81

SPRL Coiffure Michel

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

HOMA Rayan (Hollogne)
ALTAFOGLIA Lexy (Boëlhe)
NEAGU Celine (Omal)
DERNIER Capucine (Darion)
LISTREZ Lucile (Ligney)
TITS Georges (Ligney)
JAVAUX Simon (Boëlhe)
LANDRAIN Inaya (Omal)
HEINE Eliot (Lens-St-Servais)
CANT Théodore (Ligney)
HUBIN Louane (Lens-St-Servais)
DE WULF Lola (Geer)

Bienvenue aux enfants
et félicitations aux parents.

GEER INFO

Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter !

Tél. +32.19 588 033
Fax +32.19 587 079
geer.info@publink.be
www.geer.be

DÉCÈS :

BOLLINNE Victor, époux GILKINET Marie-Claire (Darion)
RAYMAKERS Simone, épouse MIEVIS Marcel (Hollogne)
MAQUET Jacques (Hollogne)
MARCHAL Albert, époux MOTTE Claire (Darion)
WITTEBOLS Jean, veuf VERSTRAETE Irène (Lens-St-Servais)
SAILLARD Eva, veuve MARTIN Arthur (Lens-St-Servais)
HENRIX Henri (Hollogne)
DUCHESNE Denise, épouse GORREUX Emile (Omal)

Nous présentons nos très sincères
condoléances aux familles éprouvées.



Aux Blés D'Or
Boulangerie - Pâtisserie

Rue du Centre, 21
4250 Hollogne-sur-Geer
Tel: 019/32.63.19
Gsm: 0494/40.85.80

Personne de contact : Angélique Basté
 facebook.com/auxblesdorangel

"Le courage de vivre
offre souvent un
spectacle moins
extraordinaire que
le courage du dernier instant.
Pourtant, quel magnifique
mélange de triomphes
et de tragédies"

John Fitzgerald Kennedy